

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2006**

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. - FREMONT L. – COLLOBERT H. – (Adjoint) – MABIN B. - LE ROUX P. – GUENNIC M TH. – LE VEZOUET JP. - JONET S. - ANGER M. - KERHERVE J. – RICHARD G.

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme JOUANIGOT A. qui donne pouvoir à M. KERHERVE J.  
Mme PERSONNIC A. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.  
Mme MEUNIER J. qui donne pouvoir à Mme GUENNIC MT.  
Mme THOMAS D. qui donne pouvoir à M. COLLOBERT H.

### **ABSENTS :**

- M. LE BAIL M.
- M. SALAUN JC.
- Mme MONNIER M.
- M. PLOUX G.
- M. LE MARREC Y.

M. Loïc FREMONT a été désigné comme secrétaire de séance.

### **I Présentation de projet de réhabilitation de l'ancienne maison l'ANTON (hors conseil)**

M. Guy LE NAVENNEC, responsable des services techniques de l'Office HLM de Guingamp et M. Jean-Yves DANO, architecte à Guingamp présentent le projet de réhabilitation de l'ancienne maison L'ANTON, située à l'entrée du bourg. Il est prévu d'y aménager 3 logements T3, et 1 logement T2 (1<sup>ère</sup> tranche), et de construire à côté un bâtiment neuf avec 3 logements T3 (2<sup>e</sup> tranche).

M. Jean-Yves DANO expose les divers arguments en vue de la réhabilitation de cette maison :

- conservation des bâtiments anciens et qualité des matériaux existants,
- participation à la densification de l'habitat,
- ralentissement de la vitesse en agglomération, du fait de la présence de bâti à proximité de route (du point de vue de la sécurité routière)

M. Guy LE NAVENNEC précise que pour réaliser ce projet, la commune doit céder gratuitement à l'Office HLM, le terrain et les bâtiments.

M. Yves GEORGES précise qu'il avait été prévu de démolir la maison L'ANTON. M. Guy RICHARD demande si le projet peut être réalisé partiellement (Réponse positive de M. Guy LE NAVENNEC). M. Hervé COLLOBERT ajoute que raser la maison L'ANTON n'apportera rien dans le cadre de l'aménagement du bourg. M. Marcel LE FOLL évoque le problème de parking, la durée des travaux (réponse de M. Guy LE NAVENNEC : 1 an/tranche). M. Patrick LE ROUX évoque le problème de la sécurité au niveau du parking.

M. Pierre SALLIOU résume la situation :

1ère hypothèse : Destruction de la maison L'ANTON

- Coût pour la commune

2è hypothèse : conserver la maison L'ANTON

- Augmentation de la population
- Apport de taxe d'habitation
- Aucun coût pour la commune au niveau de l'infrastructure

M. Pierre SALLIOU précise que la réponse sera donnée lors d'un prochain conseil municipal.

## **I Acquisition de terrains appartenant au Centre Hospitalier**

M. Pierre SALLIOU explique que par délibération du 30 janvier 2006, le conseil d'administration du Centre Hospitalier a décidé de vendre des terrains situés au Rucaër, d'une superficie de 11 ha 32a 65 ca, au prix de 50 000 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à acquérir ces terrains, qui serviront à constituer une réserve foncière.

## **II Eglise Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, marché de maîtrise d'œuvre**

### **Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

M. Loïc FREMONT fait part que la DDE a été sollicitée pour la consultation des maîtres d'œuvre. Le marché s'élève à 1874.55 € TTC. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce marché.

### **Marché de maîtrise d'œuvre**

M. Loïc FREMONT explique que 3 cabinets ont répondu à l'appel à la concurrence concernant le marché de maîtrise d'œuvre. C'est le Cabinet ROY-CLEMENT de NANTES, présentant de nombreuses références dans le domaine de réhabilitation d'églises et proposant le meilleur coût de prestations, qui a été retenu. Le coût s'élève à 21 318.70 € TTC. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec le cabinet ROY-CLEMENT.

## **III Contrat groupe – assurance du personnel**

M. Marcel LE FOLL explique que le centre de gestion a mis en place depuis 1992 un contrat groupe pour la couverture des risques statutaires du personnel (maladies, accidents de service...). Leur contrat arrive à échéance le 31 décembre 2006. Le conseil municipal doit

prendre une délibération de principe pour donner mandat au président au centre de gestion pour souscrire un nouveau contrat. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

#### **IV Foyer des Jeunes Travailleurs – Demande de subvention exceptionnelle**

M. Pierre SALLIOU expose que nous avons reçu un courrier faisant part d'un déficit d'exploitation de 32000 € pour l'année 2005, concernant le foyer des jeunes travailleurs. Le foyer des jeunes travailleurs a demandé une subvention d'1 € /habitant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer dans l'immédiat une subvention de 0.50 € /habitant. Le solde sera éventuellement octroyé par la suite, selon les propositions budgétaires du FJT.

#### **V Ecole du Croissant – demande de subvention**

M. Hervé COLLOBERT expose qu'il est nécessaire de remplacer une partie des portes et fenêtres en bois par des portes et fenêtres en PVC à l'école du Croissant. Afin d'obtenir une subvention auprès du conseil général, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à constituer un dossier.

#### **VI Personnel communal – mise à jour du tableau des effectifs**

M. Hervé COLLOBERT explique que suite à une réforme du 01 novembre 2005 de la catégorie C, il est nécessaire de modifier certains cadres d'emploi, à savoir :

- Les grades d'agent de patrimoine 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> classe sont supprimés, et reclassés en agent du patrimoine
- Le grade d'agent d'entretien est supprimé et remplacé par agent des services techniques. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces changements.

#### **VIII Structure d'accueil intergénérationnel**

M. Pierre SALLIOU fait part que Mme LE SAINT, élue de Guingamp, et Mme PUILANDRE directrice du CCAS de Guingamp sont venues en mairie exposer un projet de structure d'accueil intergénérationnel, avec la possibilité de création de 4 logements destinés aux personnes âgées et 2 logements pour des jeunes couples. La commune devrait mettre à disposition un terrain, d'une petite superficie pour accueillir cette structure. A l'unanimité, le conseil municipal donne un accord de principe pour ce projet.

#### **IX Questions diverses**

M. Pierre SALLIOU indique que la commune est déférée au tribunal après avoir préempté les terrains appartenant à la SDA à Kergoz. M. Loïc FREMONT précise qu'il serait souhaitable que la commune prenne une délibération autorisant la commune à se défendre chaque fois qu'elle est déférée en justice. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à ester en justice à chaque fois que cela sera nécessaire.

## **X Informations**

M. Pierre SALLIOU fait part que la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de la mairie aura lieu le samedi 22 avril à 11 heures, et que la commission municipale des enfants serait l'acteur de cette cérémonie.

M. Guy RICHARD fait part que le jeudi 20 avril aura lieu à la communauté de communes de Guingamp une réunion au sujet d'un projet de haut débit (Megalis 2)